

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 13/12/21

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), L. JOUBERT (vice Président)
MME.Y. RUPERT. R. PANARIELLO. S. PILLEMONT. J. VESQUES
(Visio). P. GUILLEBEAUX (CD)

Absents excusés : MM. F. GOBIN,

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départemental, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission rappelle que pour tout courrier doivent être indiqués le numéro de match, la catégorie, division, poule et la date du match sous peine d'amende pour courrier sans référence de match de 8€ (Annexe 2 du RS du DYF).

RAPPEL REGLEMENT FORFAIT EQUIPE I

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge. (ART 23-1 DU RS)

COUPE DE FRANCE & GAMBARDILLA

Depuis la saison 2018-2019 sont acceptés les demandes de reports suivantes, uniquement pour les matchs se déroulant à domicile et le jour du déroulement du match de Coupe Nationale :

- pour la Coupe de France, pour les clubs évoluant en-dessous de la D 1, à compter du 4^{ème} tour,
- pour la Coupe de France, pour les clubs évoluant à partir de la D 1, à compter du 7^{ème} tour (1^{er} tour fédéral),
- pour la Coupe Gambardilla-Crédit Agricole, à partir du 1^{er} tour fédéral.

PASS SANITAIRE

La présentation du Pass Sanitaire sous forme de **QR code au format papier ou numérique** est OBLIGATOIRE pour figurer sur une feuille de match pour toutes les personnes majeures depuis le 10 Août 2021, et depuis le 30 Septembre 2021 pour les mineurs de 12 ans et 2 mois à 17 ans.

Pour obtenir ce Pass Sanitaire valide lors du contrôle, il faut présenter :

- soit une attestation d'un schéma vaccinal complet ;
- soit un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24 h ;
- soit un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé, négatif de moins de 24 h ;
- soit un certificat de rétablissement de la Covid-19 ;
- soit un certificat de contre-indication à la vaccination Covid.

Le 29 octobre, le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur de la suspension du décret du 14 octobre 2021, qui ne reconnaît plus justement les autotests supervisés comme étant valables pour un pass sanitaire. La règle redevient donc celle qui a été annoncée dans l'arrêté du 7 août 2021. Les autotests sont à nouveau valables. Ce dépistage s'adresse aux personnes majeures, asymptomatiques qui ne sont pas cas contact

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

APRES 2 RAPPELS,
MATCH PERDU PAR PENALITE 0pt, 0 but & AMENDE AU CLUB
RECEVANT.

U14

D4-C DU 20/11/2021
55724.1 CROISSY US 1 / MARLY LE ROI US 2

2EME RAPPEL,
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

FOOT LOISIR À 8 + 45 ANS

POULE B DU 24/11/2021
55008.1 PERRAY FOOT ES 1 / CROISSY US 1

1ER RAPPEL

SENIORS

D3-A DU 05/12/2021
50324.1 MEZIERES/SERBIE 1 / CHANTELOUP LES V. US 2

U18

D3-C DU 05/12/2021
55906.1 VALLEE 78 FC 2 / FONTENAY LE FLEURY FC 1

U14

D4-A DU 04/12/2021
55517.1 FONTENAY ST PÈRE AS 1 / AFC MANTES YVELINES 1

D4-B DU 04/12/2021
55566.1 SARTROUVILLE ES 3 / CONFLANS FC 2

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE B DU 06/12/2021
54908.2 PORT MARLY CS 1 / PECQ US LE 1

FOOT LOISIR À 8 + 45 ANS

POULE B DU 02/12/2021
55015.1 MAUREPAS AS 45 / PERRAY FOOT ES 1

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

U18

D3-A ECQUEVILLY EFC 1
D3-D ELANCOURT OSC 1

U16

D4-C MARLY LE ROI US 2

FORFAIT COUPES NON AVISÉS COUPE DES YVELINES

FUTSAL SENIORS DU 11/12/2021
58936.1 MUREAUX OFC LES 1

FORFAIT COUPES AVISÉS COUPE DES YVELINES

FUTSAL SENIORS DU 11/12/2021
58938.1 ST CYR AFC 2

FORFAITS NON AVISÉS

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

2EME FORFAIT

U18

D3-A DU 12/12/2021
55867.1 ECQUEVILLY EFC 1

FORFAITS NON AVISÉS

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

1ER FORFAIT

SENIORS

D5-B DU 12/12/2021
55227.1 MANTES OLYMPIQUE FC 2

U16

D2-B DU 12/12/2021
52483.1 CELLOIS CS 1

COUPE DES YVELINES U16

CY U16 DU 28/11/2021
58908.1 CHANTELOUP LES V. US 1

FORFAITS AVISES **3EME FORFAIT** **U18**

D3-D DU 12/12/2021
55956.1 ELANCOURT OSC 1

U16

D4-C DU 12/12/2021
52797.1 MARLY LE ROI US 2

FORFAITS AVISES **1ER FORFAIT** **VETERANS**

D5-C DU 05/12/2021
51807.1 CHESNAY 78 FC 12

MATCHES REMIS **A JOUER LE 18/12/2021**

U14

D2-B
53035.1 MONTFORT/U.S.Y. 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

SENIORS F

D1-U
53905.1 CHESNAY 78 F.C. LE 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1

A JOUER LE 19/12/2021

SENIORS

D1-U
50042.1 HOUILLES A.C. 2 / SARTROUVILLE E.S. 1

D2-A
50197.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / RAMBOUILLET YVE. 1

D2-B
50263.1 HOUDANAISE REGION FC 1 / CONFLANS F.C. 2

D3-B
50395.1 CHESNAY 78 F.C. LE 2 / BAILLY NOISY SFC 2

D4-A
50458.1 FONTENAY ST PERE AS 1 / GUERVILLE ARN. 1
50460.1 VAUXOISE ES 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1

YVELINES FOOTBALL N° 1692

D4-C
50593.1 GUYANCOURT ES 2 / JOUY EN JOSAS U.S. 2

D5-A
55287.1 VAUXOISE ES 2 / MANTES OLYMPIQUE FC 1
55295.1 JUZIERS FC 1 / PORCHEVILLE FC 1

D5-B
55213.1 VINSKY FC 1 / BREVAL LONGNES F.C. 2

CDM

D1-U
50912.1 VILLEPREUX F.C. 5 / VILLIERS MAHIEU AS 5

VETERANS

D2-A
51225.1 VILLENES ORGEVAL 11 / MONTESSON U.S. 11

D3-A
51352.1 BREVAL LONGNES F.C. 11 / MAISONS-LAFFITTE F.C. 11

D5-A
53556.1 BREVAL LONGNES F.C. 12 / BOUAFLE /FLINS ENT. 11

U18

D3-D
55957.1 POIGNY LA FORET US 1 / RAMBOUILLET YVELINES 2

U16

D1-U
52363.1 GUYANCOURT ES 1 / MAUREPAS AS 1
52366.1 HOUILLES A.C. 1 / LIMAY ALJ 1

D4-B
52725.1 PORT MARLY C.S. 1 / HOUILLES A.C. 3

A JOUER LE 08/01/2022

U14

D4-B
55592.1 CARRIERES S/SEINE US 1 / HOUILLES AC 4

SENIORS F

D1-U
53909.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / HOUILLES A.C. 1

FUTSAL SENIORS

D2-U
55800.1 ST CYR AFC 1 / CHATOU FUTSAL 2

A JOUER LE 09/01/2022

SENIORS

D5-D
54564.1 YVELINES/MONTFORT 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1

VETERANS

D4-C
51150.1 VALLEE 78 F.C. 12 / BOIS D'ARCY A.S. 13

D5-C
51803.1 BEYNES F.C. 12 / AUTEUILLOIS A.S. 11

U16

D3-B
52587.1 HOUILLES S.O. 1 / ELANCOURT O.S.C. 1

D3-C
52633.1 MAUREPAS AS 2 / FONTENAY FLEURY F.C. 1

A JOUER LE 15/01/2022

FUTSAL SENIORS

D1-U
54265.1 ASCT 1 / FONTENAY FLEURY F.C. 1

A JOUER LE 30/01/2022

VETERANS

D1-U
51065.1 HOUDANAISE REGION FC 11 / HOUILLES A.C. 11

D2-B
51291.1 BEYNES F.C. 11 / GUYANCOURT ES 11

D4-B
51558.1 VESINET F.C. 11 / ACHERES C.S. 12

D5-B
55430.1 CARRIERES S/SEINE US 12 / MESNIL LE ROI A.S. 11

MATCHES A PROGRAMMER

VETERANS

D4-C
51153.1 HOUDANAISE REGION FC 12 / ST ARNOULT FC 78 11

U18

D3-C
55910.1 VALLEE 78 F.C. 2 / ETANG ST NOM ES 1
55913.1 VERSAILLES 78 FC 3 / VERSAILLES JUSSIEU 1

Mardi 14 décembre 2021

U16

D2-A
52414.1 AFC MANTES YVELINES 1 / CHATOU AS 1

D4-A
53663.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / MANTOIS 78 FC 3

FUTSAL SENIORS

D2-U
55801.1 CHATOU FUTSAL CLUB 1 / FCLC 78 1
55813.1 MUREAUX O.F.C. LES 1 / CHATOU FUTSAL CLUB 1

TERRAINS

782330101 PARC DE SPORTS FEUCHEROLLES

Suite à la transmission de la commission des Terrains et Infrastructures Sportives, la commission donne dérogation pour l'utilisation de ce terrain jusqu'au 31/03/2022 pour les compétitions nécessitant un classement supérieur à T7 et demande au club de voir avec la Mairie pour faire procéder à la mise en conformité.

COURRIERS

525514 TRIEL AC

La Commission a pris connaissance de votre courrier concernant le match suivant :

CDM D2-A DU 12/12/2022

54964.1 MONTFORT FC 5 / TRIELAC 5

Le club de MONTFORT a bien fait parvenir un arrêté au District le vendredi 10 décembre avant 12h (11h30) mais le mail précisait seulement l'impraticabilité pour les U10/U11 le samedi 11.12.21. Aucun mail n'a été reçu concernant le report des CDM du dimanche 12.12.21.

Par conséquent la Commission déclare l'équipe de **MONTFORT FC** perdante pour erreur administrative (**0 point, 0 but**) pour en attribuer le gain à **TRIEL AC (3 points, 0 but)**. (Art 14.3 et 20.6 du RS du DYF).

DEMANDES SENIORS

D4-B DU 05/06/2022

50492.2 TRIEL AC 1 / CHATOU AS 3

En raison de l'occupation des terrains par une manifestation durant le week-end de la Pentecôte 2022 (tournoi Club de Handball de Triel du 03 au 06/06/22), le club nous informe qu'il ne pourra recevoir de rencontre (arrêté fourni).

Ce match étant le dernier de la saison la Commission vous demande de trouver un terrain de repli (les deux derniers matches du championnat doivent être joués à la même date).

U14

D4-B DU 18/12/2021

55592.1 CARRIERES S/SEINE US 1 / HOUILLES AC 4

En raison de la participation de l'équipe en Coupe des Yvelines Futsal le 19/12/21 le club de CARRIERES demande d'avancer la rencontre au jeudi 16 décembre à 18h30.

Refus de HOUILLES AC.

La Commission dit match à jouer le 08/01/2022.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

U18

D1-U DU 26/09/2021

51897.1 LIMAY ALJ 1 / CONFLANS FC 1

Transmis de la commission de discipline en instruction infligeant une suspension de terrain du stade du complexe sportif Fosses Rouges pour **6 matches dont 2 avec sursis** pour l'équipe U18-1 de LIMAY évoluant en en D1.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune ou se trouve le siège social du club (art 40 alinéa 7 du RS du DYF).

La Commission désigne les matches suivants :

D1-U DU 16/01/2022

51938.1 LIMAY ALJ 1 / CLAYES S/BOUS USM 1

D1-U DU 06/02/2022

51955.1 LIMAY ALJ 1 / CHESNAY 78 FC 1

D1-U DU 20/03/2022

51900.2 LIMAY ALJ 1 / HOUILLES AC 2

D1-U DU 03/04/2022

51910.2 LIMAY ALJ 1 / VERSAILLES 78 FC 2

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

VETERANS

D1-U DU 19/09/2021

51025.1 CHAMBOURCY ASM 11 / BOUGIVAL FOOT 11

Pris note du rapport de l'arbitre.

D5-D DU 12/12/2021

51870.1 PLAISIROIS F.O. 13 / RAMBOUILLET YVELINES 12

Pris note du rapport des deux clubs.

D5-D DU 21/11/2021

51857.1 GUYANCOURT ES 13 / MAUREPAS AS 13

Pris note du rapport de GUYANCOURT.

U14

D4-B DU 11/12/2021

55598.1 HOUILLES A.C. 4 / SARTROUVILLE E.S. 3

Pris note du rapport de HOUILLES AC.

La Commission sanctionne l'équipe de SARTROUVILLE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D4-C DU 20/11/2021

55720.1 FOURQUEUX A.S. 1 / HOUILLES A.C. 5

Pris note du rapport de HOUILLES.

La Commission sanctionne l'équipe de FOURQUEUX d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé par une commission).

DEMANDE DE RAPPORT

SENIORS

D4-C DU 12/12/2021

50595.1 CONFLANS F.C. 3 / BUC FOOT AO 1

La Commission demande à CONFLANS un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D4-B DU 21/11/2021

52717.1 SARTROUVILLE E.S. 2 / ST GERMAIN EN LAYE 2

La Commission demande à SARTROUVILLE un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI (le match était-il chargé sur la tablette, le compte FMI était-il valable ?)

ERRATUM VETERANS

D4-B DU 21/11/2021

51543.1 CELLOIS CS 11 / VILLEPREUX F.C. 12

Pris note des nouveaux éléments apportés par le club de CELLOIS..
La commission annule la sanction parue dans le journal YF 1691.

TIRAGE DES COUPES

COUPE DES YVELINES

SENIORS

1/8EME

Dimanche 9 Janvier 2022 à 15h

59131.1 Plaisirois F.O. 1	- Rosny S/Seine CSM 1
59132.1 Houilles S.O. 1	- Chatou As 2
59133.1 Chambourcy Asm 1	- Villennes Orgeval 1
59134.1 Conflans F.C. 2	- Rambouillet Yvelines 1
59135.1 Voisins F.C. 1	- Bailly Noisy Sfc 1
59136.1 Mantois 78 Fc 3	- Mureaux O.F.C. Les 3
59137.1 Hardricourt Us 2	- Marly Le Roi U.S. 2
59138.1 Trappes E.S. 2	- Gargenville Stade 1

COUPE DES YVELINES

U18

1/8EME

Dimanche 9 Janvier 2022 à 13h

59139.1 Versailles 78 Fc 2	- Guerville Arnouville 1
59140.1 Houilles A.C. 2	- Vallee 78 F.C. 1
59141.1 Andresy F.C. 1	- Carrieres S/Seine Us 1
59142.1 Bailly Noisy Sfc 1	- Montigny Le Bx As 1
59143.1 Usbs Epone 1	- Poissy As 2
59144.1 Voisins F.C. 1	- Lfc Magnanville 1
59145.1 Villennes Orgeval 1	- Limay Alj 1
59146.1 Clayes Ss/Bois U.S.M 1	- Marly Le Roi U.S. 1

COUPE DES YVELINES

U16

1/8EME

Dimanche 9 Janvier 2022 à 13h

59099.1 Vallee 78 F.C. 1	- Paris St Germain Fc 2
59147.1 Versailles 78 Fc 3	- Houilles A.C. 4
59148.1 Plaisirois F.O. 1	- Villennes Orgeval 1
59149.1 Maurepas As 1	- Houilles A.C. 1
59150.1 Voisins F.C. 1	- Montigny Le Bx As 2
59151.1 Mantois 78 Fc 3	- Bailly Noisy Sfc 1
59152.1 Chatou As 1	- Buc Foot Ao 1
59153.1 St Germain En Laye 1	- Port Marly C.S. 1
59154.1 Etang St Nom Es 1	- Rambouillet Yvelines 1

COUPE DES YVELINES

FUTSAL

2EME TOUR (CADRAGE POUR LES 1/4)

Samedi 15 Janvier 2022

59155.1 St Cyr Afc 1	- A.S. Andresy Futsal 1
59156.1 Montesson U.S. 1	- Houdanaise Reg. Fc 1
OU	
59157.1 Montesson U.S. 1	- La Toile 2

Exempts :

- A.S.J.A. 1
- CHATOU FUTSAL CLUB 1
- FCLC 78 1 (LA CUATRO)
- ROSNY S/SEINE CSM 1
- VECTEUR SPORT 2
- JOUARS PONTCHARTRAIN 1 **OU** C.B.P.S. 1

ERRATUM

COUPE DES YVELINES

U14

3EME TOUR

Samedi 8 Janvier 2021

59099.1 Vallee 78 F.C. 1	- Paris St Germain Fc 2
OU	
59100.1 Vallee 78 F.C. 1	- Sartrouville E.S. 1
59101.1 Clayes Ss/Bois U.S.M 1	- Port Marly C.S. 1
59102.1 Bailly Noisy Sfc 1	- Chesnay 78 F.C. Le 1
59130.1 Maurepas As 1	- Trappes E.S. 1

Exempts :

- BOUAFLE FLINS ENT.
- CARRIERES S/SEINE US 1
- CELLOIS CS 1
- ELANCOURT OSC 1
- EPONE USBS 1
- **HOUILLES AC 2**
- LIMAY ALJ 2
- MAGNANVILLE LFC 1
- MAUREPAS AS 1
- PLAISIROIS FO 1
- POISSY AS 2
- TRAPPES ES 1
- VERSAILLES 78 FC 3
- JUSSIEU 1 **OU** YVELINES SUD 1